



Les droits de l'enfant à l'heure du Coronavirus ? Interview avec Marc Hilger



Révolté par les conséquences des mesures du Covid qui sont apparues chez les enfants, le professeur Marc Hilger s'est exprimé publiquement sur les réflexions, les questions et les recherches du mouvement FAIR.

Présentatrice : Bonjour depuis Klagemaue.tv. Aujourd'hui, nous accueillons M. Marc Hilger sur notre plateau Bonjour, M. Hilger.

MH : Bonjour

Présentatrice : Merci beaucoup de bien vouloir répondre à quelques questions sur la façon dont vous, en tant qu'enseignant, vivez le quotidien dans la situation actuelle. Peut-être aimeriez-vous vous présenter avant que nous commencions l'entretien.

MH : Je m'appelle Marc Hilger, j'ai 52 ans, je suis père de deux enfants et je travaille comme enseignant dans une école publique depuis près de 30 ans. Au fil des années, je me suis préoccupé des besoins des enfants et j'ai toujours essayé de trouver des solutions pour que les enfants aiment venir à l'école, qu'ils apprennent bien et, surtout, que les enfants ayant des besoins particuliers trouvent leur place à l'école parmi les autres enfants. Depuis de nombreuses années, je travaille sur les droits de l'enfant et coopère avec des experts étrangers afin que les droits de l'enfant soient respectés dans les écoles. Je suis également ambassadeur des droits de l'enfant pour le Centre de l'éducation civique, un service ministériel qui promeut l'éducation civique pour les enfants. Je suis actuellement actif dans un mouvement appelé FAIR, qui défend la cause des enfants dans le cadre des mesures du covid qui ont été prises et le sont encore. Nous défendons le respect, l'individualité, le bien commun et la liberté des enfants. Je suis moi-même impliqué dans ce mouvement en tant que personne privée, et ce mouvement travaille également en lien avec d'autres mouvements et associations. Nous sommes un réseau ici au Luxembourg et nous travaillons également avec des associations à l'étranger. Nous regroupons environ 2000 membres ici au Luxembourg, principalement des parents, grands-parents, enseignants et éducateurs.

Présentatrice : Merci beaucoup. Nous sommes tous affectés par la situation actuelle et il y a aussi des changements drastiques dans la vie quotidienne des enfants. Vous avez vécu beaucoup de choses, puis vous avez fait des recherches et les avez transmises à vos supérieurs. Qu'est-ce qui vous a motivé à entreprendre des démarches dans ce sens, car je pense qu'il faut du courage, de la conviction et de la détermination pour faire entendre une voix contraire sur ce sujet ?

MH : Eh bien, j'ai pris conscience relativement tôt des conséquences qui ont été générées par des mesures telles que les masques et la distanciation, et cela me révoltait parce que je voyais que ce n'était pas bon pour les enfants, et que cela perturbait la communication entre les enfants et les adultes. Et puis j'ai cherché à savoir ce qu'on pouvait faire parce que j'ai

reçu des témoignages similaires d'autres collègues qui disaient que ce n'était pas bon pour beaucoup d'enfants. Les enfants ont rapporté leur anxiété à l'école et nous en avons beaucoup parlé, et de nombreux collègues, enseignants et éducateurs ont constaté que ces consignes ne faisaient pas du bien aux enfants. De courts moments d'anxiété sont normaux, il n'y a pas de quoi s'en inquiéter, mais si les enfants entrent dans une anxiété existentielle qui perdure et que les parents sont aussi anxieux, la situation deviendra très dangereuse et aura un impact sur le développement des enfants et leur avenir, et ça m'a indigné parce que je me suis dit que même si la situation est mauvaise, il n'est pas acceptable que nous mettions nos enfants dans une situation aussi précaire. Et puis relativement tôt, j'ai cherché des options légales et à faire quelque chose. J'ai alors contacté un avocat qui m'a dit ce que j'étais autorisé à faire en tant qu'agent public, et j'ai agi en conséquence.

Présentatrice : Quelles sont les mesures que vous avez prises et comment les politiciens ont-ils réagi ?

MH : Je me suis tourné vers le réseau d'enseignants et d'éducateurs avec lequel j'étais en contact et j'ai dit : "Ne devrions-nous pas demander ensemble au ministre ce que nous pouvons faire pour éviter que les enfants ne se retrouvent dans cette situation effrayante où leurs besoins naturels ne sont plus satisfaits, comme par exemple le contact avec les autres enfants, le contact avec l'enseignant, le fait de jouer ensemble et de jouer dans des groupes mixtes, de jouer dans les cours de récréation, de faire de la gymnastique, ...". Tout à coup, tout ceci a été restreint. Puis ce groupe d'une douzaine d'enseignants et d'éducateurs s'est progressivement agrandi et transformé en un mouvement auquel se sont joints de plus en plus d'enseignants, d'éducateurs, de parents, puis des grands-parents, et à un certain moment, nous avons dit qu'il était temps de nous faire connaître et de poser nos questions. Nous avons également eu des contacts avec des parents qui avaient déjà posé leurs questions au ministre : "Pourquoi cette situation actuelle ? Donnez-nous les preuves, dites-nous qui va assumer la responsabilité du préjudice causé par ces mesures du Covid, car il est très clair qu'on étouffe les besoins des enfants, il y a préjudice." Nous avons ensuite fait des recherches et découvert que les masques eux-mêmes contenaient des produits chimiques cancérigènes. Nous avons essayé de nous renseigner autant que possible sur les effets physiques et mentaux du masque et avons conclu qu'il fallait le remettre en question. Nous avons estimé qu'il était justifié de poser des questions embarrassantes, et dans le cas où nous recevions des réponses satisfaisantes, nous serions alors satisfaits avec la situation. Nous l'avons fait en janvier 2020 sous la forme d'une lettre ouverte, car nous avons estimé qu'il était également important d'informer le public afin qu'il sache aussi ce que nous pensions, et qu'un débat public puisse se faire sur la question du masque. À ce moment-là, la question posée concernait le masque, la responsabilité de toutes ces décisions et qui la prenait car nous estimions que ces mesures étaient disproportionnées. Entre-temps, il y a eu des études qui ont démontré que les mesures de confinement ne fonctionnaient pas, je cite John Ioannidis, l'un des chercheurs les plus respectables de notre époque, qui a fait des études relativement avancées et qui a constaté l'inefficacité des mesures de confinement, masque y compris. Il y a des chercheurs qui ont dit que le masque n'arrête pas un virus, un virus est si petit qu'il passe à travers les mailles d'un masque, et ça ne vient pas de moi, il y a un chercheur qui a dit : le virus passe à travers les mailles du masque comme les mouches passent à travers le grillage à poules. C'est très clair, et même les enfants le savent. C'est un exemple, mais il en existe d'autres qui montrent que ces mesures sont infondées. Je vous donne un autre exemple : on dit que les enfants sont des super-spreader, en d'autres mots, qu'ils sont des super-propagateurs du virus, c'est-à-dire

qu'ils le propagent à grande échelle. Cette étude a été publiée par Drosden, le virologue-en-chef en Allemagne, mais l'a ensuite rétractée. Entre-temps, de nombreuses études menées dans de nombreux pays confirment de manière répétée que les enfants ne jouent qu'un rôle minime dans toute cette affaire, que les enfants ne sont pas de grands propagateurs, que les enfants ne mettent pas en danger les enseignants, et que s'ils sont malades, l'incidence est minime. Par exemple, une étude a été publiée en Suède au début du mois de janvier. Une étude a été faite sur deux millions d'enfants et sur ces deux millions d'enfants, il n'y a eu aucun décès, 15 étaient malades, ont été en soins intensifs puis guéris. Si nous calculons le pourcentage que représentent 15 enfants malades sur 2 000 000 d'enfants, nous devons nous demander si ces mesures sont proportionnées ? Devons-nous accepter ces grands dommages que les enfants subiront et les effets sur notre société, devons-nous les accepter ? Nous ne le pensons pas, à moins que quelqu'un ne nous prouve le contraire. Nous avons essayé de trouver des études qui prouvent l'efficacité du masque, nous n'en avons trouvé aucune. Nous avons demandé à des experts d'analyser les deux études réalisées par le gouvernement à la suite d'une question parlementaire du parti ADR, et elles ne sont pas cohérentes. Nous avons donc une fois de plus posé la question à nos dirigeants politiques : sur quelle base l'obligation du port du masque est-elle inscrite dans la loi, et qui va assumer la responsabilité des dommages causés ?

Présentatrice: Et comment les politiciens ont-ils réagi, y a-t-il eu une réaction ?

MH : Eh bien, la première lettre était une lettre ouverte qui a déclenché un shit-storm mais il n'y a pas eu de discussion concrète. Seuls certains points de notre argumentaire ont été abordés, des études individuelles citées ont été sélectionnées et ils les ont présentées comme indéfendables, mais en fait aucune discussion n'a eu lieu. Nous n'avons eu aucune réaction de la part de notre ministre ou de nos parlementaires, et une partie de la presse a été négative à notre égard: comment est-il possible que des enseignants ou des éducateurs envoient une telle lettre ouverte ? Nous n'avons fait que poser des questions et n'avons attaqué personne, nous étions très corrects et polis, nous n'avons attaqué personne. C'est vrai, nous étions encore anonymes à ce moment-là parce que nous ne savions pas non plus ... nous n'étions pas encore un mouvement, pas une asbl, pas une association, mais nous voulions rapidement utiliser la presse parce que nous sentions que toutes ces mesures allaient continuer à s'empêcher et qu'il fallait y mettre un terme. Et c'est pourquoi nous avons dit, étant donné que nous ne sommes pas un mouvement et que personne ne voulait courir le risque de s'exposer à des hostilités, nous voulions juste avoir une discussion concrète avec notre ministère, avec notre ministre. Malheureusement, cela n'a pas eu lieu. Nous avons envoyé la première lettre à la fin du mois de janvier, comme je l'ai dit, en avril c'était la quatrième lettre, et finalement, le ministre a réagi à cette quatrième lettre, et nous a répondu : Nous prenons note de votre lettre et nous chargeons le ministère de la santé de faire une analyse. Deux jours plus tard, l'obligation de porter un masque a été votée dans la loi, ce que nous trouvons en fait très irrespectueux, car si vous remettez en question ou que vous avez un problème avec quelque chose, vous ne pouvez pas voter une loi à ce sujet deux jours plus tard. Eh bien, aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour. Nous avons entre-temps envoyé une 5e lettre au ministre lui demandant quand nous obtiendrons une réponse à nos questions, mais nous n'avons reçu aucune réponse. Ensuite, nous avons pris l'initiative de nous adresser au Médiateur des droits de l'enfant parce qu'il a aussi une obligation légale, et là, je souhaite ouvrir une parenthèse.

En fait, le Médiateur pour les droits de l'enfant devrait donner son avis sur chaque loi qui est votée et qui affecte les droits de l'enfant. Mais cela ne s'est pas produit non plus. Nous sommes donc allés le voir et lui avons laissé des dossiers pleins de témoignages parce qu'aujourd'hui, notre mouvement a pris une telle ampleur que nous avons reçu de nombreux

témoignages, principalement de parents, et de grands-parents d'enfants en souffrance. Les effets secondaires des masques que nous avons présagés au printemps et qui se sont avérés exacts causent non seulement des dommages physiques, car certains enfants ont des problèmes de peau, d'autres ont des inflammations dans la bouche, certains ne dorment pas bien, font des cauchemars, d'autres enfants ne veulent plus aller à l'école, des enfants isolés se sont évanouis parce qu'ils avaient des difficultés à respirer, etc, etc. Je peux vous donner toute une liste de témoignages que nous avons reçus, provenant également d'autres groupes avec lesquels nous travaillons et qui ont de même reçu des témoignages, donc il y en a beaucoup. Comme je l'ai dit, nous avons remis ces témoignages au Médiateur pour les droits de l'enfant en lui demandant de les transmettre aux dirigeants politiques et de voir ce qui sera fait à ce sujet. Qui assume la responsabilité de tout cela aujourd'hui et quelles mesures sont prises pour améliorer la situation des enfants ? Il faut également prendre en compte les traumatismes subis par les enfants, ce n'est pas moi qui le dis, mais Franz Ruppert, un chercheur allemand réputé dans le domaine des traumatismes, qui a déclaré dans une publication : "Les personnes qui ont déclenché des guerres sont des personnes qui ont été traumatisées dans leur enfance, et nous avons actuellement une génération d'enfants qui sont traumatisés. Que se passera-t-il dans 20, 30 ans avec ces enfants, avec cette société ?" Quelle est la vision du ministre de l'éducation, de notre gouvernement en ce qui concerne l'avenir, où voulons-nous aller ? Est-ce là le meilleur des mondes auquel nous assistons actuellement et qui va s'établir à l'avenir ? Ce sont des questions très importantes qui, selon nous, doivent faire l'objet d'un débat public et qui ne peuvent pas être décidées par un groupe de politiciens, et c'est pour cette raison qu'il est normal que les citoyens se lèvent, et si les politiques ne s'en occupent pas, les citoyens vont le faire. Je lance donc un appel sincère à notre gouvernement pour qu'il prenne au sérieux les doléances de ces gens, qu'il s'assied avec eux autour d'une table pour trouver un modus vivendi... comment vivre ensemble et comment améliorer la situation de nos enfants.

Présentatrice : Oui, le ministre de l'Éducation a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé que les enfants dans leur ensemble vont mal, qu'il y a une augmentation de 15% des enfants qui ont des pensées suicidaires, et que la détresse psychique a extrêmement augmenté, c'est ce qu'il a dit lui-même. Que pensez-vous des solutions qui ont été proposées?

MH : Tout d'abord, nous sommes très heureux que le ministre ait admis en février que de nombreux enfants ne vont pas bien. Je pense que quand on sait que le nombre d'enfants qui ont des pensées suicidaires a augmenté de 15 %, quand on sait qu'il faut faire un tri dans la psychiatrie pour adolescents et enfants, alors qu'il y a un an on parlait d'un tri possible dans les cliniques... maintenant le tri se fait en psychiatrie, mais on n'entend rien de tout cela dans les médias, est-ce que c'est moins important ? Je trouve cela très grave en ce qui concerne nos enfants, parce que beaucoup d'entre eux ne vont pas bien, et il semble que cela passe inaperçu ... Du moins, le ministre en a pris conscience, et nous lui en sommes reconnaissants, il a proposé des mesures et les a mises en pratique. Il a notamment fait distribuer des jeux de société dans les écoles et les maisons relais pour qu'on joue avec les enfants. Mais à notre avis, cela ne va pas au cœur du problème parce que le cœur du problème c'est tout simplement le masque, cela ne tient pas debout parce qu'il manque les preuves, tout simplement, les preuves d'efficacité, et si ces preuves n'existent pas, nous devons mettre le masque de côté. Il y a suffisamment d'études qui montrent que le masque n'apporte rien, qu'il est inefficace, ce qui signifie pour nous que l'obligation du port du masque doit être retirée de la loi. Une autre mesure prise par le ministre est d'avoir dit aux

enseignants qu'en raison des mesures annuelles en vigueur, ils doivent avoir des conversations avec les parents concernant le bien-être de leurs enfants. Nous sommes mitigés sur ce point, car nous estimons que ce n'est pas aux enseignants d'assumer un rôle psychologique consistant à traiter les dommages dont nous ne sommes pas réellement responsables. La question de la responsabilité est également très importante ici, car la personne qui prend la responsabilité doit également être garante pour la réparation, elle doit aussi s'assurer que les enfants et les parents traumatisés soient pris en charge et éventuellement remis d'aplomb.

Présentatrice : Vous êtes très actif ici au Luxembourg, mais les médias luxembourgeois ne parlent pas beaucoup de ce qui se passe dans les autres pays. Avez-vous des informations, des décisions de justice sur ce qui se passe dans d'autres pays, parce que sinon le Luxembourgeois pourrait se dire : " Bon, ce sont là les propos de M. Hilger et de son groupe. " Il serait intéressant d'entendre ce qui se passe dans d'autres pays, ce que l'on y entreprend.

MH : Alors dans les autres pays ..., cela a pris un certain temps après le printemps de l'année dernière, mais vers la fin de l'année passée, les premières décisions de justice ont été rendues, je cite l'Autriche, où la Cour constitutionnelle autrichienne a déclaré que les masques obligatoires étaient illégaux, en Bosnie, c'est la même chose, les masques obligatoires sont inconstitutionnels, au Portugal, les mesures de confinement ont été jugées illégales, en Belgique également, puis il y a eu des décisions de justice autrichiennes sur le test PCR, qui n'est pas destiné à détecter les infections, ce test ne donne pas une preuve d'infection. Puis, tout récemment, des décisions très importantes, par exemple celles de Weimar où un seul tribunal a décidé pour 2 écoles, pourquoi 2 écoles, parce que des parents de ces 2 écoles ont intenté un procès. L'obligation de porter un masque, l'obligation de passer des tests et la distanciation ont été jugées illégales et les écoles ont reçu l'ordre de les annuler immédiatement. Cela a suscité une vive polémique et, dans ces pays, la politique a passé outre les décisions de justice. Je trouve qu'il faut avoir cela devant les yeux et savoir ce que cela signifie : La cour dit que c'est inconstitutionnel et le gouvernement continue malgré tout ! Alors vous ne devez pas être surpris lorsque les gens se lèvent et disent que cela ne peut plus durer. Ici, au Luxembourg, nous avons maintenant procédé de cette manière : nous avons deux piliers dans notre mouvement. L'un des piliers consiste à informer le public dans l'espoir qu'un dialogue s'instaure, et l'autre pilier, c'est la voie juridique. Nous avons déposé un dossier au tribunal, une plainte contre le règlement grand-ducal du 20 février en étroite collaboration avec notre avocat, lequel stipule qu'un enfant ne peut retourner à l'école après une quarantaine que s'il a fait un test. Malheureusement, cette plainte n'a pas été considérée comme urgente, nous voulions la porter devant la justice le plus rapidement possible, mais malheureusement elle ne sera pas traitée avant la fin de cette année, début de l'année prochaine Hélas ! Une deuxième plainte va suivre, à savoir une plainte contre l'obligation du port du masque dans la loi, en espérant que les juges seront ensuite assez courageux pour tenir compte de ce que d'autres tribunaux ont déjà décidé et de consulter l'argumentaire. Nos arguments sont clairement fondés sur les droits de l'enfant et nous considérons qu'il s'agit d'une violation des droits de l'enfant. Nous considérons également que c'est disproportionné et que, selon nous, le principe de proportionnalité n'a pas été respecté, tout simplement parce que les enfants jouent un rôle secondaire dans tout cela et que les dommages causés par les mesures sont beaucoup plus importants que, par exemple, les dommages causés par un éventuel virus qui pourrait infecter un enfant. En Amérique, il y a entretemps 22 États qui ont complètement supprimé

les mesures, ce qui signifie qu'ils ont eu un retour à une vie normale. 9 des 22 États n'ont plus de mesures de confinement depuis août 2020 et des études démontrent qu'il n'y a pas de différence en termes d'infection entre ces États, par exemple la Floride et la Californie, les États sans et les États avec les mesures. Actuellement, 9 états américains ont interdit le passeport vaccinal et je pense que cela non plus ne doit pas être ignoré. Malheureusement dans nos médias, dans nos medias grand public, vous n'entendez pas parler de cela, alors que ce sont des faits très importants qu'il faudrait diffuser à l'écran. Par conséquent, on n'écoute pas les gens et il n'y a pas de dialogue avec eux pour trouver un modus vivendi afin de savoir comment bien vivre ensemble.

Présentatrice : Que dites-vous des tests rapides actuels qui sont effectués dans les écoles ?
MH : En ce qui concerne les autotests qui ont été récemment introduits dans les écoles mais qui restent sur une base volontaire, et nous espérons que cela restera ainsi le plus longtemps possible, les tests rapides soulèvent quelques questions. En fait, nous lisons dans la notice que ces tests doivent être effectués dans des conditions de laboratoire et qu'il faut porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection car la substance dans laquelle les enfants trempent le bâtonnet est toxique. Notre question est la suivante : Est-ce le cas pour les tests que nos enfants utilisent, les parents sont-ils au courant? Parce que nous pensons que si les enfants utilisent quelque chose comme ça, les parents doivent le savoir. La notice affirme également que les tests ne sont pas appropriés, qu'ils ne sont pas destinés aux enfants, et nous demandons à nouveau pourquoi les enfants doivent utiliser des tests qui ne leur sont pas destinés. Quoi qu'il en soit, nous savons tous que ces tests ne sont pas fiables et que la probabilité de faux positifs est très élevée. Et puis lorsqu'un enfant est positif, toute une procédure se met en place qui génère beaucoup de troubles à l'école. Les enfants eux-mêmes sont excités avant de faire les tests, et nous pensons que si une telle chose est mise à disposition, les parents devraient le faire à la maison en étant bien informés. En tant qu'enseignants, lorsque nous devons le faire à l'école, cela nous pose trop de problèmes de responsabilité.

Présentatrice: A votre avis, quel serait la procédure qui pourrait être équitable pour tous ?
MH : Pour moi, il faut tout simplement de la transparence, il ne faut pas que la population et surtout que les enfants et les parents soient poussés dans la peur par des nouvelles alarmistes qui ne sont pas remises en question, qui amènent les parents et les enfants dans une situation délétère. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il devrait y avoir un dialogue équilibré dans une société où l'on écoute les uns et les autres et où la science doit aussi être entendue. La science ne revêt pas seulement un aspect, il y a aussi un discours qui se fait car les scientifiques ne sont pas tous du même avis. Je considère que le rôle de l'homme politique est de veiller à ce que la cohésion sociale soit créée dans un pays. Ce n'est pas en ignorant les gens mécontents, et de plus en plus mécontents, qu'on va y arriver. Un politicien devrait s'assurer que les personnes qui se plaignent ne sont pas diffamées par les médias, il devrait calmer le jeu et chercher un modus vivendi pour que tout le monde puisse bien vivre ensemble.

Présentatrice: Merci beaucoup d'avoir pris le temps de faire cet entretien et pour votre courage. Nous vous souhaitons bonne chance dans votre parcours.

de th.

Sources:

Die Evidenzlage zu Mund-Nasen-Bedeckungen

<https://www.aerztefueraufklaerung.de/masken/index.php>

Anstieg psychischer Erkrankungen - Neue Studie von John Ioannidis

https://www.youtube.com/watch?v=7_Vn8paEhwA

Urteil Verfassungsgerichtshof Österreich, 23.12.2020

https://www.vfgh.gv.at/medien/Covid_Schulen.php

Weimar :

<https://enfance-libertes.fr/verdict-sensationnel-a-weimar-pas-de-masques-pas-de-distance-plus-de-tests-pour-les-etudiants/>

<https://2020news.de/beschluss-aus-karlsruhe-stuetzt-sensationsurteil-aus-weimar-rechtsbeugungsvorwurf-gegen-richter-ohne-grundlage/?fbclid=IwAR3uQY-OWtNFfVQSLrHV91eYTxLtNaNk6TcjnhzaxyWH3VECzoFFAkNsNWE>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#DroitsDesEnfants - des enfants - www.kla.tv/DroitsDesEnfants

#Coronavirus-fr - www.kla.tv/Coronavirus-fr

#Interviews-fr - www.kla.tv/Interviews-fr

#Masques - www.kla.tv/Masques

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  Licence Creative Commons avec attribution

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.